

**DEI-France**

21, rue de Cujas

75005 PARIS

[www.dei-france.org](http://www.dei-france.org)

[contact@dei-france.org](mailto:contact@dei-france.org)

Reconnue d'Utilité Publique

Articles 200 et 238bis du CGI

## Rapport d'Activités 2023

### 1) Fonctionnement interne

#### ➤ Conseils d'Administration :

Ils se sont tenus majoritairement en visio. Les CA se sont tenus les 17 février, 30 mars, 23 mai, 6 juin, 1<sup>er</sup> octobre.

Après l'AG statutaire 2023 du 5 mars 2023 s'est tenue une AG le 10 décembre.

#### ➤ Bureau :

Réunions régulières, hebdomadaires lorsque nécessaire

#### ➤ Groupes de travail :

Des groupes de travail, occasion de temps de réflexion collective, ont été organisés en visio le 4 mars et en présentiel le 2 octobre à Glux en Glenne

- Promotion et diffusion de la CIDE
- Communication- réseaux sociaux

Merci à Bernard Defrance de nous avoir fait découvrir ce lieu étonnant qui lui est si cher à juste titre et d'avoir organisé cet évènement.

Nous avons été livrés du fascicule de la « CIDE expliquée aux enfants »

La FCPE, l'association la Fabrique des communs pédagogiques, l'OCCE, l'IRCEM Pédagogies Freinet et des administrateurs ont commandé ces fascicules.

Nous rappelons que nous les distribuons gratuitement, seuls les frais d'envoi sont à la charge du « client »

#### ➤ Délégations :

- ❖ Gard

- ❖ Notre activité principale reste l'exposition des droits de l'homme aux droits de l'enfant dans les établissements scolaires du Gard mais pas que, nous sommes intervenus auprès de jeunes en difficulté-AFPA - et des étudiants -IFME.

Nous avons rencontré un **millier d'enfants** et de nombreux adultes.

Nous avons collaboré étroitement avec le Conseil Départemental dans le cadre de la Semaine Gardoise des Droits de l'Enfant du 15 au 25 novembre :

Le Forum des Enfants qui mobilise un collectif d'une trentaine d'associations et dont DEI Gard a été porteur avec Unicef Gard-Lozère

Les Rencontres Gardoises qui ont fait la part belle aux animations scolaires, puis de nombreuses conférences et tables rondes, des films et des spectacles toujours pour faire connaître la CIDE.

Nous avons suivi cette année une soixantaine de jeunes MNA. Certains jeunes prennent leurs adhésions à DEI Gard

Nous avons cette année soixante-douze adhérents.

### *Annexe 01 : Procès-Verbal DEI Gard*

- ❖ Dordogne : inaugurée le 25 mars 2022, cette délégation n'a pas pu se pérenniser et a été dissoute au mois de 25 avril 2023 le déménagement de la présidente a entraîné la dissolution.

#### ➤ DEI International

Interpellation de DCI par DEI France

Lettre sur les conditions des enfants à Gaza -

DCI estimait que compte tenu de l'existence d'une section en Palestine et pas en Israël, nous ne pouvions soutenir que Gaza, alors que nous pensions devoir rappeler que les droits des enfants bénéficient à tous quelle que soit leur nationalité

## 2) DEI et ses partenaires :

- **AEDE - 21 juillet**

DEI co-coordonne le collectif AEDE avec l'ANACEJ.

Le collectif compte près de 60 membres de la société civile, associations, syndicats et autres collectifs. La coordination est partagée entre DEI France et l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes). Liliane et Alain ont participé à cette réunion réunion tous les 1<sup>er</sup> mardi du mois en visio initié par Marie-Pierre Pernette

Le site : <https://collectif-aede.org/>

## **Annexe 02 : Composition AEDE -associations partenaires**

### **Annexe 03 : Rapport du collectif AEDE**

- **Comité d'entente DDD -Défenseur Des Droits**

Comité d'entente de la protection de l'enfance- 27 mars, 26 septembre

DEI-France participe au Comité d'entente de la protection de l'enfance du Défenseur des droits qui regroupe les organisations engagées sur le terrain de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant. Le Défenseur informe de ses travaux ou saisines. Les associations de la société civile débattent avec lui des questions qui les préoccupent.

Le lancement de l'édition 2024 de la Consultation des enfants du Défenseur des droits, consacrée au droit à un environnement sain.

Le rapport annuel relatif aux droits de l'enfant pour l'année 2024 sera dédié au thème du **droit à un environnement sain**, dans la lignée de l'observation générale n°26 du Comité des droits de l'enfant du 22 août 2023 sur les droits de l'enfant et l'environnement.

Conférence Parlons jeunes - Parlons climat : comprendre pour agir, le jeudi 15 février

Quatre jeunes participants du projet Parlons Jeunes, projet porté par le Défenseur des droits en lien avec les autres membres du Réseau européen des Défenseurs des enfants - ENOC, et consacré en 2022 à la justice climatique, pilotent une édition de suivi cette année, et qui sera **intégrée à la consultation des enfants 2024 du Défenseur des droits**.

- **Défenseur des Droits**

Présentation du rapport : 15 novembre 2023

Le droit des enfants au sport, aux loisirs et à la culture

En application de l'article 36 de la loi organique relative au Défenseur des droits, le Défenseur des droits présente au Président de la République, au président de l'Assemblée nationale et au président du Sénat un rapport consacré aux droits de l'enfant à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année.

Chaque année, ce rapport du Défenseur des droits rend compte de son action dans les cinq missions qui lui sont dévolues : défense des droits des usagers des services publics, défense et promotion des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité, orientation et protection des lanceurs d'alerte.

### **Annexe 04 : Rapport annuel du DDD**

- **CRC : 19 avril-27 juin**

Le Défenseur des enfants a souhaité rassembler les associations afin d'échanger autour des recommandations adressées par le Comité à l'Etat français et d'envisager des mécanismes de suivi permanent

### **Audition de la France à Genève le 9 et 10 mai**

Liliane, Line, Nathalie, Jean-Luc, Alain, Benjamin et Bernard ont participé à cette audition.

La composition actuelle du Comité des Droits de l'Enfant, ainsi que des informations sur le parcours des membres, peuvent être trouvées ici :

<https://sway.office.com/ABbWWswdz5FCXRtz?ref=Link>

Sites web et documents connexes CRC 93 Session (08 mai 2023 - 26 mai 2023)

Accès aux 2 fois 3h d'audition au Palais Wilson, à Genève :

9/5 de 15h à 18h

<https://media.un.org/en/asset/k1m/k1mzw1pw7p>

10/5 de 10h à 13h

<https://media.un.org/en/asset/k14/k14ud68ygf>

Quelques photos sur la page insta <https://www.instagram.com/p/CsEmQmqsUQV/>

La Défenseure des droits et le Défenseur des enfants veilleront à la mise en œuvre des observations du Comité par la France.

Les observations finales du Comité témoignent de ce que l'écart est encore trop grand entre les droits proclamés et leur application concrète au plus près des enfants, en portant une attention spécifique aux plus vulnérables.

En ratifiant la Convention en 1990, la France s'est engagée à faire de l'intérêt supérieur de l'enfant une « considération primordiale » et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application effective des droits reconnus par ce texte.

Si cette obligation incombe en premier lieu à l'Etat, il appartient également à la société civile de diffuser et de s'emparer des observations du Comité pour faire vivre la Convention auprès, pour et avec les enfants.

Les observations du Comité étant en anglais, Liliane les a traduites et Jean-Luc, président D.E.I.-France, les a mises en page pour une lecture plus facile.

Violences à l'encontre des enfants, protection de l'enfance, attention spécifique aux plus vulnérables, mineurs non accompagnés, inclusion des enfants handicapés, détention des enfants étrangers : les Nations Unies rappellent le respect impératif de l'intérêt supérieur de l'enfant en France

*[Annexe 05 : CP du Défenseur des Droits](#)*

*[Annexe 06 Rapport ONU traduit par DEI France](#)*

- **InfoMIE**

DEI est membre de InfoMIE et est en contacts réguliers pour les problématiques MNA.  
Participation à l'assemblée générale : 13 juin 2023

- **HCFEA** - Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age - 11 avril- 7 décembre

Rapport sur l'en-dehors : « Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ? »  
Ce rapport vise à nourrir plus particulièrement les constats et enjeux qui concernent les appuis que peuvent apporter et comporter les environnements éducatifs de l'enfant.

*Annexe 07 : Moins d'enfants dehors, au risque de leur santé et de leur équilibre*

*Annexe 08 : Les risques dans l'espace public. Quelles craintes ? Quels constats ?*

- **CFJ -EN**

Le groupe Child Friendly Justice , animé par DCI, est consacré au développement de l'assistance judiciaire des enfants surtout en matière pénale.

Certains pays ne disposent pas de l'aide judiciaire. D'autres au contraire font nettement mieux que la France.

- **DDCA**

La dynamique De la Convention aux actes a été créée en 2019 pour fêter le trentième anniversaire de la CIDE par 35 organisations ou associations -dont DEI - pour porter collectivement en direction des décideurs publics des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant. Douze actes forts ont été rédigés et remis aux politiques en charge de l'enfance le 20 novembre 2019, lors d'un événement au musée des arts forains en présence de nombreux officiels et groupes d'enfants.

Ce collectif qui ne devait vivre qu'une année a décidé de poursuivre son action à partir de 2020 en rédigeant un observatoire annuel pour interpellier les décideurs publics sur les avancées et les stagnations des décisions concernant le respect des droits des enfants en référence aux thématiques des actes . Nous avons pris soin de faire participer des enfants et des jeunes à l'écriture de ces observatoires .

En 2022 une consultation auprès des enfants a été organisée pour permettre une expression de ce public en direction des candidats aux élections présidentielle et législatives. Les 700 réponses obtenues ont permis de produire un rapport remis aux équipes de campagne.

En 2023 la dynamique a décidé de poursuivre son engagement pendant la durée du quinquennat afin que les messages de plaidoyer soient traduits en actions politiques pour un meilleur respect des droits de l'enfant. Elle a modifié son nom pour marquer son évolution et se nomme désormais « La Dynamique pour les droits des enfants » avec toujours le même slogan : Passons de la convention aux actes !

**Deux moments forts pour la Dynamique en 2023.**

Le 20 novembre 2023 la Dynamique a été sollicitée par la présidente de l'Assemblée nationale pour une rencontre avec une quarantaine enfants et jeunes qui ont passé la journée à l'hôtel de Lassay afin de donner leur avis et faire des propositions autour des lois sur le numérique. Yael Braun Pivet présidente de l'Assemblée nationale, Charlotte Caubel secrétaire d'état chargée de l'Enfance

Perrine Goulet, présidente de la délégation aux droits de l'enfant, ont animé des ateliers et organisé des échanges avec les groupes présents. Cette journée avait été préparée dans chaque groupe par plusieurs séances de réflexion. Un document synthétisant toutes les propositions est consultable et téléchargeable sur le site ainsi que tous les documents et observatoires produits depuis 2019 <https://www.delaconventionauxactes.org>

Le 22 décembre 2023 une délégation de la Dynamique a remis l'observatoire 2023 à Antoine Danel, conseiller pilotage national des politiques de l'enfance auprès de Charlotte Caubel.

- **OCCE**

Actions OCCE en faveur de la connaissance de la CIDE

Depuis la ratification de la CIDE par la France, l'OCCE s'est mobilisé pour faire connaître la CIDE aux enseignants et aux élèves. Un groupe Droits de l'enfant propose chaque année des activités autour du 20 novembre déclinables sur toute l'année scolaire.

Depuis plusieurs années, durant la semaine du 20 novembre, des lettres quotidiennes mettant en lumière quelques droits fondamentaux parviennent aux classes. Elles contiennent des ressources pédagogiques qui permettent aux élèves de débattre autour d'un droit et d'agir pour le faire respecter. Par exemple en 2023, le droit à une famille, le droit d'être protégé contre toute forme de violence et « connaître et faire connaître la CIDE »

Parmi les ressources proposées aux enseignants le livret de DEI a été envoyé dans les 102 associations départementales et a été très apprécié.

Toutes les lettres éditées sont consultables et téléchargeables sur le site <https://www2.occe.coop/cause-des-enfants-promotion-de-la-cide>

### 3) Actions

- **Secrétariat d'État à l'Enfance - 26 octobre**

Rencontre avec le conseiller éducation et parcours de l'enfant

Cette rencontre a été motivée par le communiqué de DEI France sur la campagne de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Le ton de du communiqué a été jugé mesuré

En revanche au-delà de la campagne, peu d'actions semblent envisageables par le ministère.

Un travail sur la prévention ne semble pas être à l'agenda ;

Depuis, il a été annoncé le maintien de la CIIVISE - remplacement du juge Édouard Durand par le président de l'association « Colosse au pieds d'argile » Sébastien Boueilh

Ne jamais banaliser les violences faites aux enfants

<https://podcasts.lefigaro.fr/le-figaro-les-engages/202311301708-edouard-durand-co-president-de-la-commission-inceste-ne-jama>

- **Ministère de la solidarité et de la famille**

La ministre **Aurore Bergé**, en quête politique d'un effet d'annonce, donne au mot « solidarité » (son ministère est celui « des solidarités et des familles ») un sens inattendu : faire condamner solidairement les parents au pénal pour les délits de leurs enfants. Et elle crée une commission.

**Créer de nouvelles sanctions pénales (inconstitutionnelles... ) ne changera rien.** Les parents sont civilement responsables depuis 1804 (et peut -être avant...) des faits commis par leurs enfants (articles 1384 devenu 1242 du code civil) . Se soustraire à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur est puni de deux ans de prison. (art 227-17 C pénal) et le parent peut être privé de l'autorité parentale. Les articles 378 et suivants du code civil ont élargi considérablement depuis 1996 les possibilités de déchéance d'autorité parentale.

Côté solidarité, les mères élevant leurs enfants seules -près de la moitié sont en dessous du seuil de pauvreté - vont être la cible privilégiée de cette nouvelle forme de « solidarité» et leur vie rendue encore plus difficile par des amendes et des TIG.

La justice débordée, manquant de moyens, n'applique pas les textes existants : « Justice retardée, c'est justice déniée ». Les services sociaux de même. Qu'apportera une nouvelle commission quand les textes existent ? La solution n'est pas pénale, mais sociale. Encore faut-il les moyens ! Le « quoi qu'il en coûte » du Covid ne bénéficie pas aux enfants.

**DEI France appelle à faire respecter tous les intérêts supérieurs des enfants nommés par la CIDE** (convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ). Ainsi : l'Etat doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, (article 3.2).

Plus de 30 ans après avoir ratifié la CIDE, l'Etat ne peut se retrancher derrière le fait qu'il n'a jamais pris les textes d'application.

**La CIDE consacre aussi le droit de l'enfant à des adultes responsables pour le protéger et l'éduquer.** Il faut enfin à mettre à jour notre législation au regard des nouvelles pratiques familiales pour consacrer ce droit, et à faire savoir qu'il existe aux adultes et aux enfants.

Il faut redonner vie au dispositif social de proximité pour aider les familles en difficulté à exercer précisément ces responsabilités dont on ne leur donne pas les moyens.

**Charlotte Caubel**, Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre en charge de l'Enfance, magistrat de profession, reste taissante.

« Au-delà des bornes, il n'y a plus de limites... » Dixit le président de DEI France.

- **Contentieux contre le décret portant sur la création du fichier AEM**

UNICEF France a contacté DEI France pour nous proposer de nous associer en tant que co-requérant au contentieux contre le décret ayant porté création du fichier AEM, - dans le cadre d'une nouvelle stratégie contentieuse visant à faire appliquer la décision du Comité des Droits de l'Enfant.

Cette dernière constate que l'Etat français n'a pas respecté les garanties attachées à l'intérêt supérieur de l'enfant et au droit à l'identité (articles 3 et 8 de la CIDE), ni respecté les articles 12, 20 et 37 de la Convention (droit pour un enfant d'exprimer librement son opinion, d'obtenir une protection et une aide spéciales de l'Etat, et de ne pas être soumis à des traitements inhumains et dégradants)

Les 7 associations ( dont GISTI- Médecins du Monde-Infomie-Secours Catholique-UNICEF-LA CIMADE) rédactrices du rapport ont demandé l'abrogation des dispositions concernant les conditions d'accueil et d'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille (Articles R. 221 11 à R. 221 15 9) du CASF, en raison de leur inconvencionnalité .

Par ailleurs, le décret le [décret relatif à la réforme de l'évaluation de la minorité](#) a été publié en fin le 22 décembre 2023

Un recours conjoint contre ces mesures a été déposé devant le Conseil d'Etat

#### *Annexe 09 : Communiqué de presse*

- **La loi « Immigration »**

L'assemblée nationale crée une discrimination contraire à la Convention des droits de l'enfant  
La DDD s'inquiète :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/projet-de-loi-immigration-la-defenseure-des-droits-salarme-du-choix-de-la-preference-nationale-530>

#### *Annexe 10 : CP de DEI France*

#### *Annexe 11 : Article Médiapart*

- Divers

Nos administrateurs et administratrices sont, au-delà de l'action collective de DEI-France, engagées dans des actions de terrain (ex : Réserve citoyenne dans des établissements scolaires) au service de la défense des droits de l'enfant.

DEI-France développe la sensibilisation à la CIDE auprès d'acteurs de terrain auprès des enfants.

DEI-France forme également ses propres adhérents à la CIDE.



- Mars :
  - CIDE -Formation des adhérents- intérêt supérieur de l'enfant
  - Formation sur l'exposition « des droits de l'homme aux droits de l'enfant »
- Octobre :
  - Glux en Glenne - lexique sur la CIDE -Formation des adhérents
- Novembre :
  - Alès- Conférence « Les Enfants, la Justice et la CIDE » en partenariat avec les barreaux de Nîmes et d'Alès.

Le bureau se réunit très régulièrement pour porter les orientations convenues avec les administrateurs et les adhérents.

Nous nous inscrivons dans un réseau d'acteurs engagés autour des droits de l'enfant, dont certains sont membres de DEI-France.

Notre travail de plaidoyer repose sur une veille importante qui conduit à des alertes et des prises de position publique. Il est complété par des actions de terrain portées par les délégations telles que DEI-Gard ou des adhérents.

Notre travail de fond sur la CIDE et sa promotion font de plus en plus écho. Le livret à destination des enfants est particulièrement bien accueilli.

Bien que notre empreinte dans les médias et réseaux reste à améliorer, nous nous félicitons de la dynamique en place autour d'adhérents volontaires.

En conclusion, notre position non partisane nous permet d'être présent et reçu par tous ; notre parti pris unique pour les enfants nous autorise une parole ferme et inattaquable.

**La secrétaire Générale**



**Françoise BRIAND**

## ANNEXES

- Annexe 01 : RA - Procès-verbal AG DEI Gard
- Annexe 02 : RA - AEDE - Composition des associations
- Annexe 03 : RA - Rapport AEDE
- Annexe 04 : RA - DDE -Rapport annuel
- Annexe 05: RA - DDD - CP violences à l'encontre des enfants
- Annexe 06 : RA - Les recommandations faites à la France
- Annexe 07 : RA - HCFEA - Moins d'enfants dehors
- Annexe 08 : RA - HCFEA - Les risques pour l'enfant dans l'espace public
- Annexe 09 : RA - CP commun de la prise en charge des MNA
- Annexe 10 : RA - CP de DEI France
- Annexe 11 : RA - Loi Immigration -article Médiapart

## GLOSSAIRE

- AEDE : Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant
- ANACEJ : Association Nationale des Conseils d'enfants et de jeunes
- DDCA : Dynamique De la Convention aux Actes
- FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- DDD : Défenseur Des Droits
- InfoMIE : Informations sur les Mineurs Isolés Etrangers
- HCFEA : Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age
- ICEM Pédagogie Freinet : Institut Coopératif de l'Ecole Moderne
- ANAFE : Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers
- FIMEN : Fédération Internationale des Mouvements de l'Ecole Moderne -
- OCCE : Office Central de la Coopération des Ecoles